

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 06/05/2022	Dossier complet le : 13/05/2022	N° d'enregistrement : 2022-6139

1. Intitulé du projet

Réaménagement du stade de football Philippe Porcher à Sainte-Luce-sur-Loire

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique
Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale : Ville de Sainte-Luce-sur-Loire
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : DESCLOZIERS, Anthony, Maire de Sainte-Luce-sur-Loire

RCS / SIRET :

2	1	4	4	0	1	7	2	1	0	0	0	1	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique : Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
44°d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés	Le projet prévoit : 1- l'extension des vestiaires modulaires associés au stade de football Philippe Porcher; 2- la transformation du terrain de football actuel en sable stabilisé en un terrain en gazon synthétique; 3- la transformation du terrain d'échauffement en un terrain de foot 5 en gazon synthétique; 4- la démolition d'infrastructures vétustes

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne le complexe sportif Philippe Porcher sur la commune de Sainte-Luce-sur-Loire.

Il prévoit (cf. Schéma des aménagements projetés en Annexe 6) :

- l'extension des vestiaires modulaires associés au stade de football d'une surface d'environ 150 m² (création de 2 vestiaires supplémentaires et de plusieurs rangements). Un nouveau chemin d'accès sera créé, et le réseau pluvial existant sera prolongé ;
- la transformation du terrain de football en sable stabilisé en un terrain en gazon synthétique éclairé de dimension d'aire de jeu 105*68m, soit une aire de jeu d'environ 7 140 m², avec 2.50m de dégagements sur les longueurs, comprenant un réseau de drainage pour une meilleure évacuation des eaux souterraines et pluviales. Des mâts d'éclairage d'une hauteur de 19m et les équipements sportifs seront mis en place ;
- la transformation du terrain d'échauffement en un terrain de foot 5 en gazon synthétique éclairé, d'une aire de jeu de 700 m², accompagné de son réseau de drainage, des mâts d'éclairage et des équipements sportifs ;
- les 2 terrains seront entièrement ceinturés par des clôtures et par des accès ;
- les travaux prévoient la démolition de bâtiments inutilisés (bâtiment à coté des vestiaires et bâtiment au fond du terrain en sable stabilisé), d'une surface totale d'environ 350 m².

4.2 Objectifs du projet

1. Mettre aux normes les terrains de football en respectant la réglementation de la Fédération Française de Football, afin d'accueillir des compétitions officielles
2. Améliorer l'accueil des joueurs, des arbitres et des supporters, en ajoutant 2 vestiaires supplémentaires à ceux existants ainsi que des rangements
3. Démolir les bâtiments d'origine, qui ne sont plus utilisés et qui sont vétustes
4. Sécuriser le site et la pratique sportive

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont envisagés de juin 2022 à novembre 2022.

Le chantier sera accessible par l'allée Robert Cheval. Des aménagements et une signalisation des accès et des travaux seront mis en place afin d'assurer le maintien en toute sécurité de la circulation pour les usagers lors des travaux. Les bases vie, le stockage des matériaux et des engins seront mis en place sur les parkings existants au niveau du stade.

Les travaux de création et de réaménagement des terrains consisteront en la réalisation de terrassements, de revêtements sportifs et de revêtements pour les accès, l'installation de clôtures et de filets pare-balls, la réalisation de réseaux d'électricité, d'éclairage sportif, le réseau de drainage...

Les travaux pour l'extension des vestiaires consisteront en la mise en place d'une extension modulaire comprenant tous les travaux et les fournitures nécessaires à la pose de l'extension, la création d'un nouvel accès, l'extension du réseau d'eau pluviale existant, le branchement au réseau d'eau potable et au système d'assainissement autonome existant...

Les travaux pour les démolitions des bâtiments vétustes consisteront en l'arasement des structures en place et à l'évacuation des matériaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet ne modifie pas l'emprise du stade Philippe Porcher. Les sportifs pourront profiter de stades de football en gazon synthétique, dont le revêtement sera composé de sable ou d'un mélange de sable et de noyaux d'olives concassés. Les terrains seront donc perméables.

Les vestiaires quant à eux permettront d'accueillir dans de meilleures conditions les sportifs, arbitres et spectateurs. A noter que le système d'assainissement autonome des vestiaires a une capacité prenant déjà en compte cette extension, et les réseaux sont déjà posés, il n'y aura pas de modification de l'assainissement des eaux usées au niveau de la zone.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est pas concerné par une procédure IOTA ou ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface de l'extension des vestiaires	environ 150 m ²
- Surface du cheminement accès vestiaires	environ 45 m ²
- Grand stade de football : Dimension de l'aire de jeux / largeur * longueur	7 140 m ² / 68 m * 105 m
Hauteur des mâts d'éclairage	19 m
Hauteur de la main courante (clôture)	1.10 m
- Stade de foot 5 : Dimension de l'aire de jeux / largeur * longueur	7 00 m ² / 20 m * 35 m
Structure porteuse métallique	1 m
Largeur / surface des cheminements autour des terrains	environ 2.5 m / environ 1 560 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Stade Philippe Porcher
Allée Robert Cheval
Sainte-Luce-sur-Loire

Parcelles n°59 et 60 section BE

Coordonnées géographiques¹

Long. 01°27'42"O Lat. 47°14'41"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Commune de Sainte-Luce-sur-Loire

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet recoupe la ZNIEFF de type II "Vallée de la Loire de Nantes au bec de Vienne". Ce site protège et identifie les habitats et les espèces des milieux ligériens (milieux aquatiques et humides principalement).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet recoupe la Zone Humide d'Importance Majeure "La Loire (entre Mainte et Nantes), marais de Goulaine". Le projet n'est pas situé dans une zone humide identifiée dans le PLUm en tant qu' "Espace Paysager à Protéger - zone humide".

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est inclus dans le Plan de Prévention des Risques Inondations par débordement de cours d'eau PPRI Loire Amont. Le projet se situe en zone d'aléa fort mais dans un site sans enjeu. Il n'est pas concerné par un PPRT. Le PPRI Loire amont a été approuvé le 12/03/2001 et est en cours de révision.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en limite de deux sites Natura 2000, la ZSC « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de Ce et ses annexes » et la ZPS « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de Ce et zones adjacentes ».
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les équipements du stade Philippe Porcher sont alimentés en eau destinée à la consommation humaine par le réseau métropolitain. Les terrains en gazon synthétique ne seront pas arrosés.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, le projet prévoit la mise en place d'un réseau de drains afin d'évacuer les eaux d'origine souterraine ou pluviale des terrains en gazon synthétique. Ces drains s'évacueront vers le réseau pluvial existant au niveau du stade Philippe Porcher. Aucun impact sur la qualité des masses d'eau souterraine n'est attendu en phase exploitation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit des déblais pour les différents aménagements, notamment pour les terrains de football et le décapage des surfaces existantes. Au niveau du grand terrain et des accès, environ 4 200 m ³ de terres seront déblayés, et 350 m ³ au niveau du terrain de foot 5.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement des terrains en gazon synthétique prévoit l'utilisation de matériaux de construction (sable, pierres, béton...) pour les revêtements et pour la création des accès. Environ 3 600 m ³ de matériaux seront apportés pour le grand terrain, 315 m ³ pour le terrain de foot 5 et 400 m ³ pour les accès.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier et les nuisances associées pourront entraîner des perturbations ou des destructions de la biodiversité existante. 12 arbres vont être abattus. Des mesures seront prises pour éviter toute destruction de nichées/d'individus en particulier d'espèces protégées (identification préalable de présence avant abattage, prise de contact éventuelle avec un centre de sauvegarde, report momentané des abattages jusqu'à envol des individus). La présence de nombreux habitats de report à proximité immédiate du projet permettra aux espèces de s'y déplacer, ainsi que la plantation de 3 arbres par arbre abattu. En phase exploitation, aucun impact supplémentaire du projet n'est attendu.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu de l'absence de lien hydrographique, aucun impact ne sera observé sur les espèces recensées au niveau des sites Natura 2000 à proximité du projet. Le projet n'aura pas d'impact significatif sur les habitats, la faune et la flore ayant justifié la désignation des sites Natura 2000, car ceux ci sont liés à la présence d'habitats fluviaux, retrouvés dans la Loire. Du fait de l'occupation des sols sur le site (sols déjà aménagés car déjà occupés par des terrains de football), la zone ne présente pas d'enjeu notable pour les milieux naturels, la faune et la flore.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera réalisé dans l'emprise actuelle du stade Philippe Porcher, il n'engendrera pas une consommation d'espaces supplémentaires.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les engins de chantier et matériaux sont susceptibles d'être emportés en cas de forte crue de la Loire. Afin de réduire les risques, le maître d'œuvre établira un protocole qui prévoira notamment les mesures de précaution prises en phase chantier. Les travaux sont prévus de juin à novembre, période à laquelle le risque de crue de la Loire est le plus faible. La conception du projet a pris en compte les prescriptions du PPRI Loire amont afin de ne pas présenter d'impact sur le risque d'inondation en phase exploitation. Il est compatible avec le PPRI Loire amont.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation des travaux va entraîner des mouvements de camions et engins de chantier afin notamment d'acheminer les matériaux nécessaires. Ces mouvements dureront l'ensemble de la phase de travaux, mais ne seront pas de nature à entraîner des perturbations de la circulation locale. En phase exploitation, il y aura, comme en situation actuelle, une circulation de véhicules lors des matchs le week-end et, dans une moindre mesure, lors des entraînements en semaine.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux pourront être temporairement et localement source de bruit. En phase exploitation, du bruit pourra être généré lors des entraînements en semaine et des matchs le week-end. Aucun bruit ne sera généré la nuit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux pourront être temporairement et localement source de nuisances olfactives, principalement dues aux revêtements des accès qui dégageront lors de leur pose des vapeurs de bitumes.</p> <p>En phase exploitation, le projet n'engendrera pas de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux pourront être temporairement et localement source de vibrations, lors des opérations de terrassement ou lors de la circulation des engins de chantiers.</p> <p>En phase exploitation, le projet n'engendrera pas de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux seront réalisés en période diurne. Ils ne nécessiteront pas d'éclairage nocturne.</p> <p>Le dispositif d'éclairage mis en place en phase d'exploitation (mâts d'éclairage) sera programmé de sorte qu'il ne soit allumé que lorsque les terrains sont utilisés. Cela permettra de réduire l'impact des installations sur la faune locale en phase exploitation.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'aura pas d'impact notable sur la qualité de l'air aussi bien en phase travaux qu'en phase exploitation. Des mesures de réduction seront mises en place en phase chantier pour éviter la propagation des poussières.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux des drains installés sous les terrains de football ainsi que les eaux pluviales de l'extension des vestiaires seront dirigées vers le réseau pluvial métropolitain enterré existant au niveau du stade Philippe Porcher lequel rejoint la Loire. Le projet sera conforme aux dispositions du zonage pluvial métropolitain. Une noue sera mise en place pour respecter ses dispositions et le débit de fuite sera limité à 3l/s/ha. Une demande d'autorisation de rejet d'eaux pluviales sera sollicitée auprès de Nantes métropole. Les rejets ne constitueront pas un risque de pollution significatif pour la Loire.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'assainissement des eaux usées du stade Philippe Porcher s'effectue en assainissement non collectif. Dans le cadre de l'extension des vestiaires modulaires, il n'est pas prévu de modification du système d'assainissement autonome existant, celui-ci disposant d'une capacité prenant déjà en compte le projet d'extension des vestiaires.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits par le projet en phase travaux seront triés et évacués vers des filières locales de traitement adaptées à chaque type de déchets.</p> <p>En phase exploitation, les ordures ménagères produites seront évacuées, comme en situation actuelle, via le circuit de collecte local.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une note complémentaire jointe en Annexe 7 du présent cas par cas précise notamment les mesures et caractéristiques du projet destinée à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

Les principales mesures sont les suivantes :

- restriction de l'emprise de chantier pour réduire au maximum les impacts liés au chantier sur les espaces naturels à proximité
- respect des installations prévues vis-à-vis du règlement du PPRI Loire amont
- replantation de 3 arbres par arbre abattu soit entre 30 et 40 arbres replantés
- demande d'autorisation de rejet des eaux (pluviales et de nappe) en provenance des drains installés sous les terrains de football en gazon synthétique ainsi que des eaux pluviales de l'extension des vestiaires. Le projet sera conforme aux dispositions du zonage pluvial métropolitain ; une noue sera mise en place ;
- identification préalable de présence de nichées/d'individus avant abattage des arbres, prise de contact éventuelle avec un centre de sauvegarde, report momentané des abattages jusqu'à envol des individus le cas échéant.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De notre point de vue, le projet n'est pas de nature à faire l'objet d'une évaluation environnementale car il est projeté dans une zone déjà occupée par des activités de loisirs qui seront conservées. De ce fait, ce projet n'aura pas d'incidence sensible sur la biodiversité (faible potentiel écologique sur la zone du projet) et ne modifiera pas le paysage. De plus, la zone se situe en zone inondable selon le PPRI mais les aménagements respecteront le règlement du PPRI et prendront en compte le risque inondation. Les terrains de football synthétique seront remplis par des matériaux naturels (sables ou sable accompagné de noyaux d'olives concassés).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Note complémentaire à la demande d'examen au cas par cas Annexe 8 : Note d'information d'urbanisme Annexe 9 : Compte-rendu d'inventaires écologiques, ENVOLIS, Avril 2022

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Sainte-Luce-sur-Loire

le, 02/05/2022

Signature